

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 février 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

26 janvier 2026

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 02 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),

Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Laurent ALLANIC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-018-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 au Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) des Vals du Blésois

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et infrastructures, rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, par délibération en date du 22 novembre 2022, la Communauté de communes du Grand Chambord s'est associée à Agglopolys, les Communautés de communes des Terres du Val de Loire, de Beauce Val de Loire, et du Val d'Amboise dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur ces territoires.

Le PAPI, proposé par l'État, est un outil opérationnel de gestion intégrée du risque inondation. Il ouvre le droit à des subventions de l'Etat (FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et de l'Europe (FEDER : Fonds européen de développement régional) pour mettre en œuvre des actions de prévention. Il se décompose en deux phases :

- Le Programme d'études préalables (PEP) : l'objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire. Sa durée peut être de 4 ans maximum ;
- Le PAPI, de 6 ans maximum, est dédié à la finalisation des études opérationnelles et aux travaux.

Il rappelle que l'Établissement Public Loire a été désigné comme structure porteuse pour en assurer l'animation.

Il rappelle que, par délibération n°041-076-2024 en date du 15 octobre 2024, le Conseil communautaire a engagé la démarche du Programme d'Études Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des « Vals du Blésois ».

Il explique que le PEP a débuté le 6 mars 2023 avec le dépôt de la déclaration d'intention, déclenchant la période réglementaire de quatre ans. Durant les 20 premiers mois, ont été menés le diagnostic territorial, la concertation entre les EPCI et avec les communes, ainsi que l'élaboration de la stratégie, validée par les services de l'État le 12 février 2025. Il ne reste donc qu'un peu plus de 24 mois pour réaliser les actions prévues.

Plusieurs études hydrauliques, essentielles pour construire la stratégie du futur PAPI, nécessitent des durées supérieures à douze mois. Leur avancement a été retardé par trois marchés infructueux.

Afin de compenser ces retards et de garantir la réalisation complète des études et leur intégration dans le dossier PAPI, l'Établissement Public Loire propose un avenant du PEP des Vals du Blésois, pour prolonger sa durée de 12 mois soit jusqu'au 6 mars 2028. Et pour tenir compte de la prolongation d'un an, cet avenant modifie également plusieurs actions du PEP et ajoute trois actions nouvelles.

Monsieur le Vice-Président indique également que l'avenant entraîne des réajustements budgétaires, avec une diminution globale de 26 820,87 €, soit environ 1 % du budget initial du PEP. Les variations diffèrent selon les axes du programme. Pour rappel, chaque collectivité territoriale prend à sa charge les éléments du Plan d'Action et/ou du programme d'étude qui la concerne et qu'elle porte au plan d'action. Le reste à charge est co-financé par les EPCI selon une clé de répartition partagée. Le tableau en annexe 9 présente l'impact budgétaire pour la Communauté de communes du Grand Chambord.

S'agissant de la répartition entre collectivités, les budgets augmentent pour la Communauté de communes Beauce Val de Loire, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et la Ville de Blois. Ils diminuent en revanche pour Agglopolys, la Communauté de communes du Grand Chambord et celle du Val d'Amboise. Les contributions du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et du SEBB demeurent inchangées.

Les modifications proposées par l'avenant n°1 ont été validées au comité de pilotage du 11 décembre 2025.

Monsieur le Vice-président propos aux membres du Conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 du Programme d'Études Préalables (PEP) du Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) des « Vals du Blésois » tel que présenté en annexe 9 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 du Programme d'Études Préalables (PEP) du Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) des « Vals du Blésois » ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT

